

MODELE
DE MISE EN DEMEURE DE FAIRE REALISER UNE EVALUATION COMPORTEMENTALE
(danger)

Le Maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-11 à L.221-28 ;

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu la correspondance du relative à.... ;

CONSIDERANT le dépôt de plainte pour divagation (éventuellement) ;

CONSIDERANT que le chien dont le numéro d'identification est ... de M. X, se trouve régulièrement en état de divagation sur le territoire de la commune (décrire les lieux des divagations et des dégâts causés s'il y en a)

CONSIDERANT que le chien identifié a mordu une personne en date du...

CONSIDERANT que le chien dont le numéro d'identification est ... de M. X, en état de divagation, présente un danger pour la sécurité publique (décrire le(s) danger(s) que représente l'animal (pour la circulation routière, les personnes ou les animaux) ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur X, demeurant à, détenteur du chien dont le numéro d'identification est ... , qui se trouve en état de divagation (décrire le lieu de divagation –voie publique, propriété privée), est mis en demeure de faire réaliser une évaluation comportementale à son chien, par un vétérinaire comportementaliste inscrit sur un arrêté préfectoral. Le résultat de l'évaluation comportemental est transmis au Maire.

Article 2 :

Si, à l'issue du délai énoncé à l'article 1^{er}, les mesures prescrites n'ont pas été réalisées, l'animal sera placé par arrêté municipal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci..

Article 3 :

Les frais afférents aux opérations prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté sont intégralement et directement mis à la charge de Monsieur X.

Article 4 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de... , le directeur de la police municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif de Lyon. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à

Le Maire